

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-346-1925 Divers.

n° 43-346-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 346 du 30/09/1925

Date de publication

21 septembre 1925

Date du numéro

30 septembre 1925

TEXTE INTÉGRAL

M. Enouf dit Duval, agent technique des travaux publics, est chargé du réglage et de l'entretien de l'horloge de la ville; il aura droit à l'allocation mensuelle de 30 francs prévue au budget en cours (chapitre 12, article 2, paragraphe 2).